



L'EAU EN VAUCLUSE TOUS CONCERNÉS FACE À LA SÉCHERESSE

Mise à jour 2026

A destination des agents du Département et des particuliers

Toutes les informations :

<https://www.vaucluse.fr/nos-territoires/secheresse-et-mesures-de-restrictions-3735.html>

<https://vigieau.gouv.fr>

.....



SOMMAIRE

.....
Pourquoi prendre des mesures de restriction d'eau en Vaucluse ?

Comment sont prises les décisions de mesures de restriction d'eau en Vaucluse ?

Quels sont les indicateurs de suivi qui guident les décisions ?

Les points de suivi pour l'alerte sécheresse

les structures qui apportent de la donnée (points de suivi) pour la bonne prise de décisions

Qui prend les décisions de mesures de restriction d'eau en Vaucluse ?

Qui sont les membres du Comité Ressource en Eau en Vaucluse ?

Les restrictions sont applicables par zones d'Alerte

Les décisions déclinées en 4 niveaux d'alerte

Les 4 niveaux d'alerte : quelles sont les restrictions pour les particuliers et les collectivités

Que faire si j'utilise l'eau du canal en provenance de la Durance (CED) ou du Verdon (SCP) ? (pour les particuliers et collectivités)

Que faire si j'ai un dispositif de récupération d'eau (réservoir, cuve, citerne...) ? (pour les particuliers et collectivités)

Que faire si j'utilise l'eau de mon forage pour l'arrosage (pour les particuliers et collectivités)?

Puis-je arroser mon jardin potager ?

Que faire si j'ai une pompe de prélèvement dans un cours d'eau ?

Jeunes plants, arbres, arbustes et pelouses du Département

Nettoyage des véhicules du Département

En résumé et pour aller plus loin



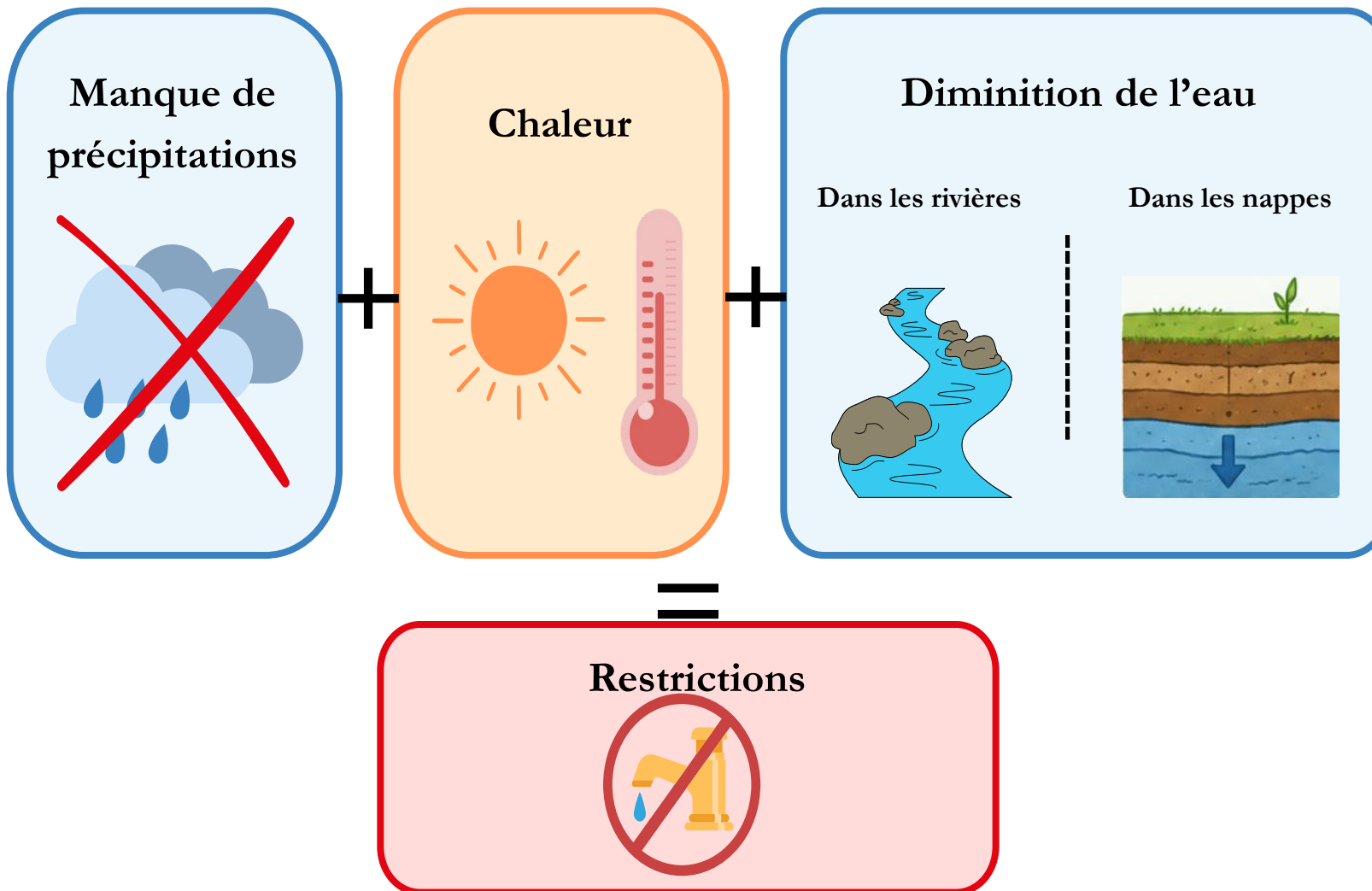
**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

POURQUOI PRENDRE DES MESURES DE RESTRICTION D'EAU EN VAUCLUSE ?

.....
*Les **grands facteurs** d'évaluation de la sécheresse sont principalement en été*



POURQUOI PRENDRE DES MESURES DE RESTRICTION D'EAU EN VAUCLUSE ?

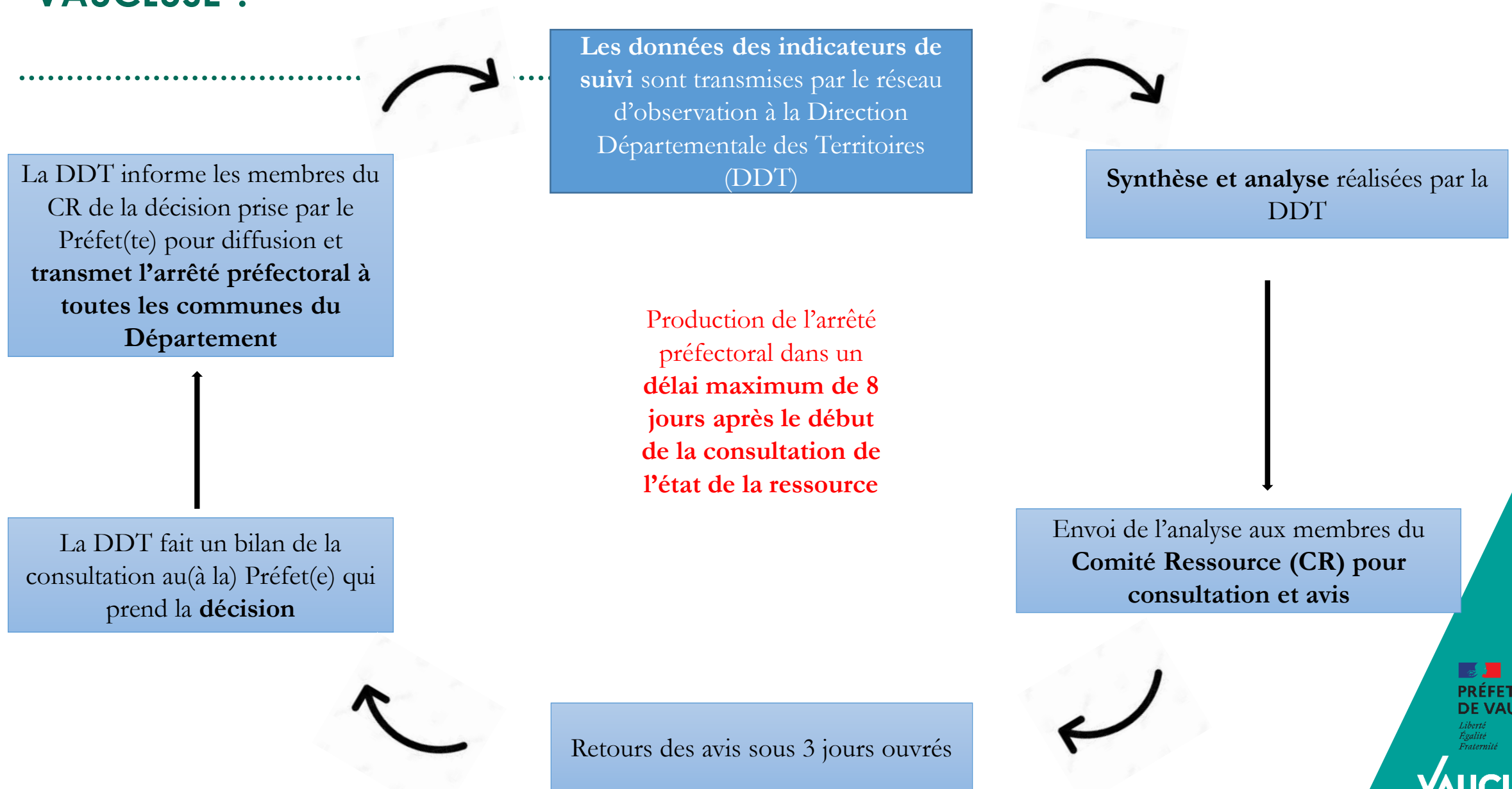
*Les **grands enjeux** pris en compte pour la ressource en eau pour tous les usages confondus*

- Tensions sur les besoins avec une augmentation de la demande principalement en période estivale
- Fragilité des milieux avec une baisse significative des niveaux d'eau
- Augmentation des épisodes de sécheresse à 7 années sur 10 (estimé avant à 2/10)
- Démarrage des grosses chaleurs avec des températures élevées de plus en plus tôt dans la saison

→ **Tout cela au détriment des milieux aquatiques**



COMMENT SONT PRISES LES DÉCISIONS DE MESURES DE RESTRICTION D'EAU EN VAUCLUSE ?



PRÉFET
DE VAUCLUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

QUELS SONT LES INDICATEURS DE SUIVI QUI GUIDENT LES DÉCISIONS ?

.....
Les indicateurs de suivi (critères d'appréciation) – état de la ressource en Eau

- Niveau des précipitations hivernal et printanier ainsi que le déficit cumulé
- Débits (niveau d'eau) des cours d'eau
- Etat d'assèchement des petits cours d'eau
- Niveau des nappes phréatiques
- Humidité du sol
- Toutes informations et observations complémentaires fournies par les gestionnaires d'eau potable et de rivière ainsi que l'irrigation, la fédération de pêche, associations...
- Depuis 2026, l'évolution de la température
- A venir l'évapotranspiration



PRÉFET
DE VAUCLUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

LES POINTS DE SUIVI POUR L'ALERTE SÉCHERESSE

- 16 points de débit-métriques : suivi du débit des cours d'eau
- 30 stations de suivi dans le réseau ONDE : points de suivi visuel de l'état des cours d'eau
- 21 points de suivi piézométriques : suivi du niveau des nappes
- 20 stations de suivi pluviométriques

→ 87 points de suivi



LES STRUCTURES QUI APPORTENT DE LA DONNÉE (SUIVIS) POUR LA BONNE PRISE DE DÉCISIONS

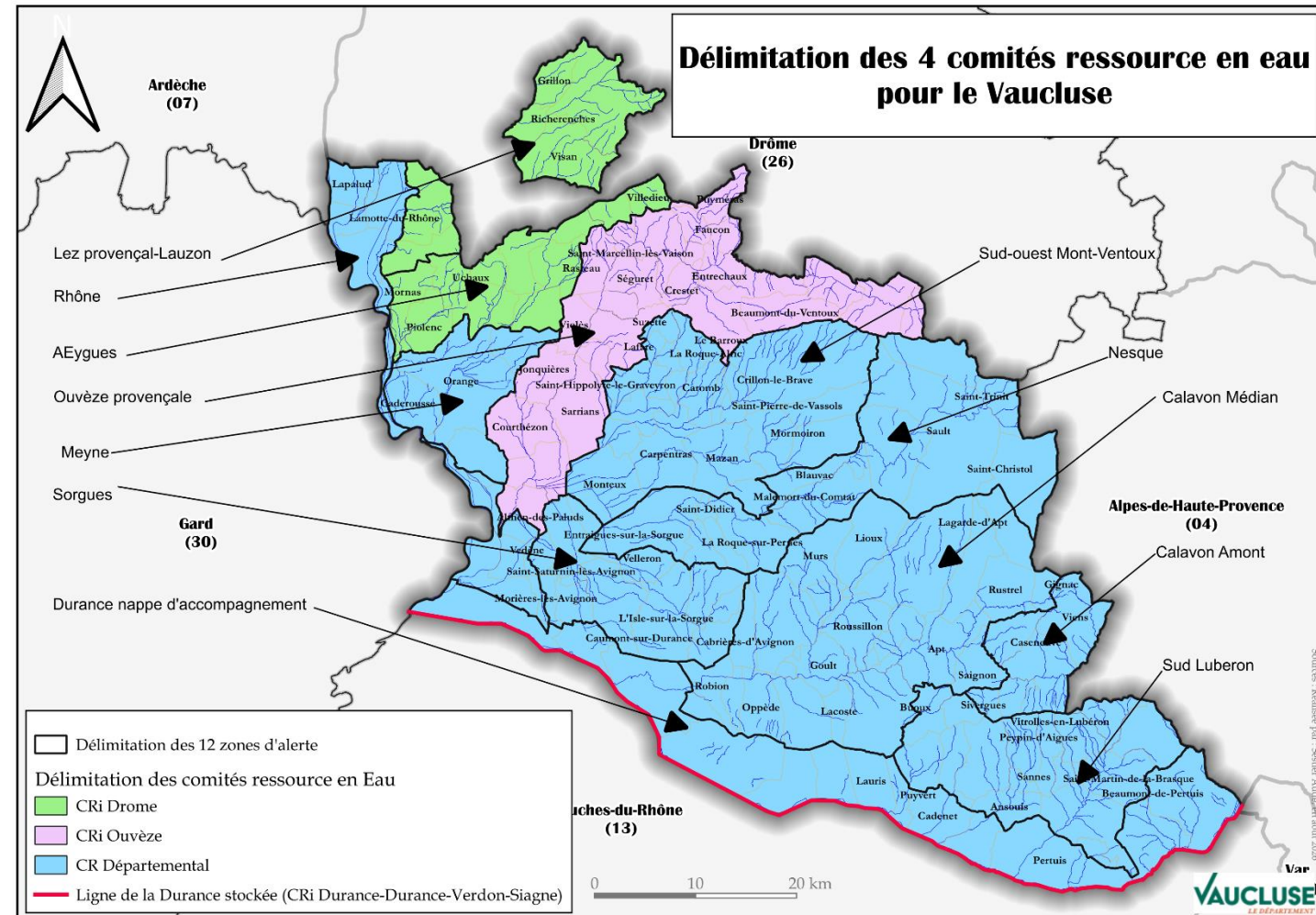


QUI PREND LES DÉCISIONS DE MESURES DE RESTRICTION D'EAU EN VAUCLUSE ?

4 Comités de Ressource en Eau (CRE) selon les bassins-versants



- Outil d'échanges et de **concertation** de l'Etat (Direction Départementale des Territoires (DDT))
- Ils rassemblent les **différents acteurs** de l'eau impliqués dans le suivi des **ressources en eau** et de la gestion de l'eau
- Il se réunissent à différents stades sous l'égide des **Préfets(es)**



LES CRE APPLIQUENT DES ARRÊTÉS CADRES

3 arrêtés-cadres en Vaucluse pour réglementer les usages de l'eau en période de sécheresse

.....

Arrêté-cadre Départemental Vaucluse

Coordonné par le(la) préfet(e) du Vaucluse et concerne le **BV des Sorgues, de la Meyne, le Sud-Luberon, la Nesque, le Calavon Amont et Médian, le SOMV, le Rhône, la nappe d'accompagnement de la Durance**

Arrêté-cadre interdépartemental LAO

- **Le Lez Provençal - Lauzon** : coordonné par le(l)a préfet(e) de la Drôme, en coordination par la préfète du Vaucluse
- **l'Æygues** : coordonné par le(l)a préfet(e) de la Drôme, en coordination par les préfets du Vaucluse et des Hautes-Alpes
- **L'Ouvèze Provençale** : coordonné par (l)a préfet(e) du Vaucluse, en coordination par (l)a préfet(e) de la Drôme

Arrêté-cadre Interdépartemental ressource stockée dans les systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint Cassien

Coordonné par le(la) préfet(e) de bassin

Arrêtés préfectoraux qui fixent le cadre de mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période de sécheresse



En cas de sécheresse, les Arrêtés Cadres :

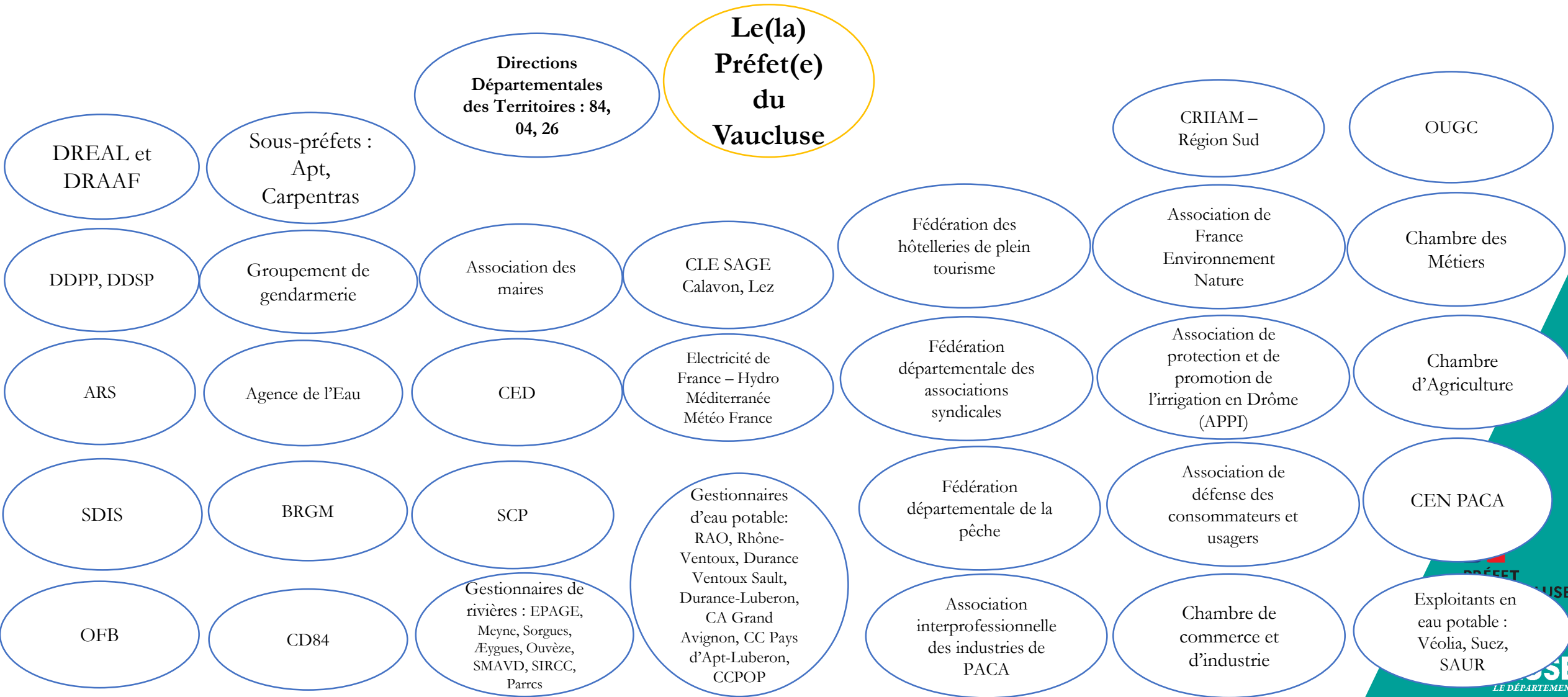
- **définissent** les conditions de déclenchement et le contenu des mesures de limitation des usages
- **réglementent** les usages de l'eau

Sur la base de ces informations, la préfète prend un arrêté qui définit, pour une durée précisée, les secteurs (appelés **zones d'alerte**) qui sont soumis à des mesures de restriction provisoires de certains usages de l'eau.

Les arrêtés interdépartementaux ont pour objectif d'harmoniser les mesures au sein d'un même bassin

QUI SONT LES MEMBRES DU COMITÉ RESSOURCE EN EAU EN VAUCLUSE ?

Environ 50 structures membres du Comité Ressource en Eau en Vaucluse



LES RESTRICTIONS SONT APPLICABLES PAR ZONES D'ALERTE

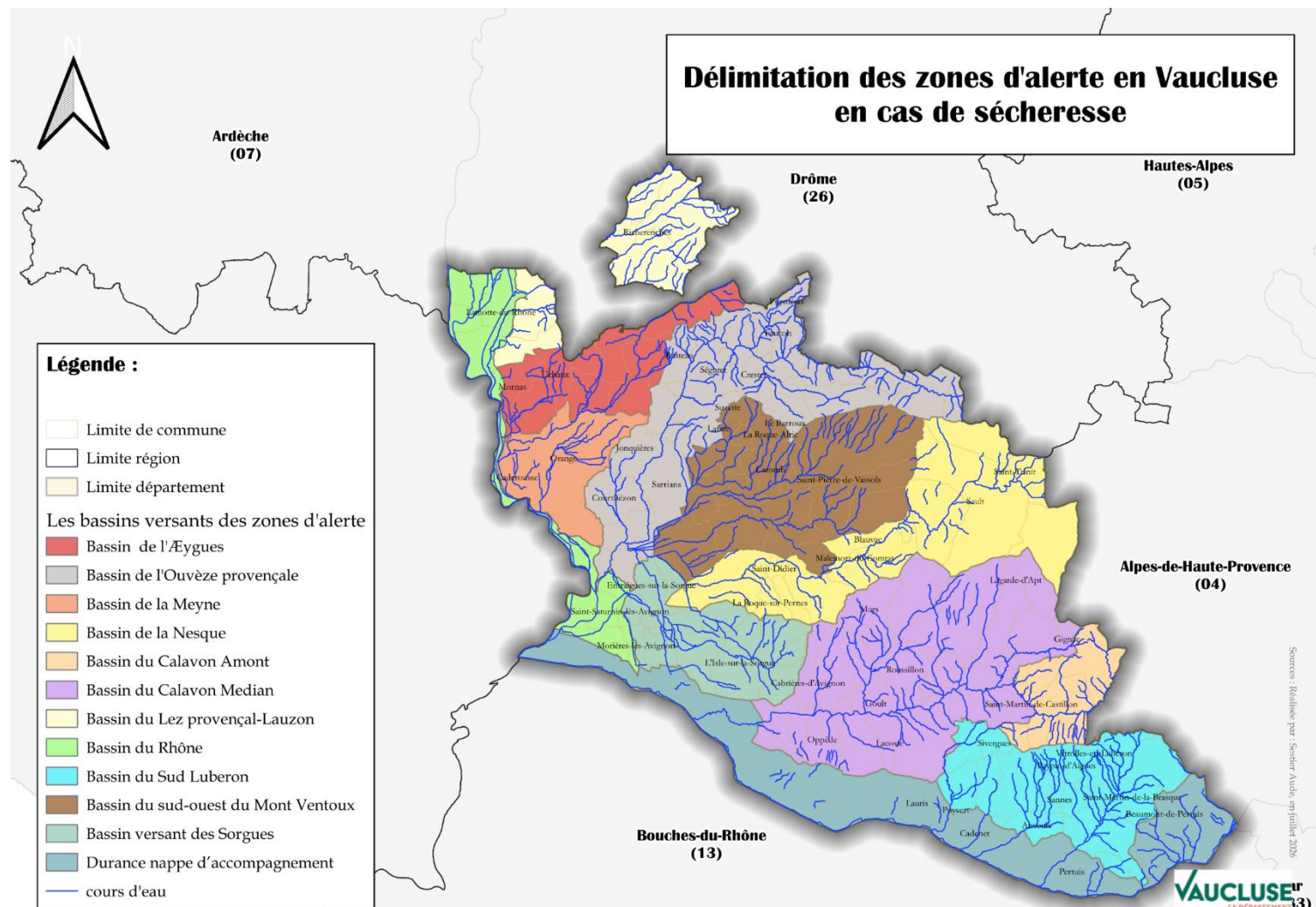
Selon le secteur, les mesures de restriction d'eau peuvent être différentes et sont applicables par ZONES (12 zones par bassins versants) :

- Sorgues
- Meyne
- Sud Luberon
- Calavon Amont
- Calavon Médian
- Sud-Ouest Mont-Ventoux
- Nesque
- Rhône
- Durance nappe d'accompagnement
- Lez Provençal-Lauzon
- AEygues
- Ouvèze Provençale

Vous pouvez retrouver les zones et les restrictions à appliquer sur [maps.vaucluse](https://maps.vaucluse.fr) :

https://maps.vaucluse.fr/zones_alerte_secheresse

Et sur VIGIEAU : <https://vigieau.gouv.fr>



LES DÉCISIONS DÉCLINÉES EN 4 NIVEAUX D'ALERTE

.....

Les **4 niveaux d'Alerte** :

VIGILANCE : information de la population pour inciter aux économies d'eau, les bons gestes à adopter

ALERTE : les premières mesures de restrictions s'appliquent

ALERTE RENFORCEE : renforcement des mesures de restrictions

CRISE : préservation des usages uniquement sanitaires



PRÉFET
DE VAUCLUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

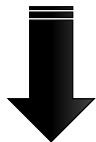
VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

LES 4 NIVEAUX D'ALERTE : QUELLES SONT LES RESTRICTIONS POUR LES PARTICULIERS ET LES COLLECTIVITÉS ?

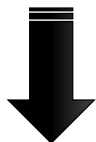
VIGILANCE



ALERTE



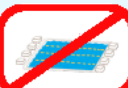
ALERTE RENFORCÉE



CRISE

Les bons gestes :

- L'eau peut servir plusieurs fois : penser à la baignoire dans l'évier pour arroser potager et jardin privé
- Réparer les fuites sans tarder
- Privilégier les douches aux bains
- Constituer des réservoirs d'eau pour arroser potager et jardin privé
- Ne pas perturber le fond des rivières et leur biodiversité

Nettoyages		Arrosages				Remplissages, Loisirs				
										
Voitures	Voiries, façades, terrasses	Jardins potagers	Espaces verts, ronds-points, pelouses, jardinières, plantes en pot et massifs fleuris, arbres et arbustes	Terrains de sport et hippodromes enherbés	Golfs	Piscines privées (de + de 1m3)	Piscines à usage collectif	Prélèvements domestiques dans les cours d'eau	Fontaines publiques et privées	Jeux d'eau dans les parcs
										
										
De laver les véhicules (hors stations professionnelles)	Sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Avant 9h et après 19h	Avant 8h et après 20h	Hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions	De remplir et vidanger les piscines à usage collectif	Avec retrait des installations de pompage	Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3
										
De laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées du matériel "haute pression" ou d'un système de recyclage d'eau)	Sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage	Avant 9h et après 19h	Sauf les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans, si mise en œuvre de techniques économiques en eau (usage autorisé de 19h à 9h)	Avant 9h et après 19h	Sauf greens et départ de golf	Hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions	Sauf remise à niveau ou en cas de premier remplissage ou réglementation pour raison sanitaire	Avec retrait des installations de pompage	Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3
										
Interdiction	Sauf impératif sanitaire ou sécuritaire	Avant 9h et après 19h	Sauf les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans, si mise en œuvre de techniques économiques en eau (usage autorisé de 19h à 9h)	Sauf autorisation du service police de l'eau	Sauf pour les greens et seulement avant 8h et après 20h	Interdiction	Sauf pour raison sanitaire	Avec retrait des installations de pompage	Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3



PRÉFET
DE VAUCLUSE

Liberté
Egalité
Fraternité

VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

QUE FAIRE SI J'UTILISE L'EAU DU CANAL EN PROVENANCE DE LA DURANCE (CED) OU DU VERDON (SCP) ? (POUR LES PARTICULIERS ET COLLECTIVITÉS)

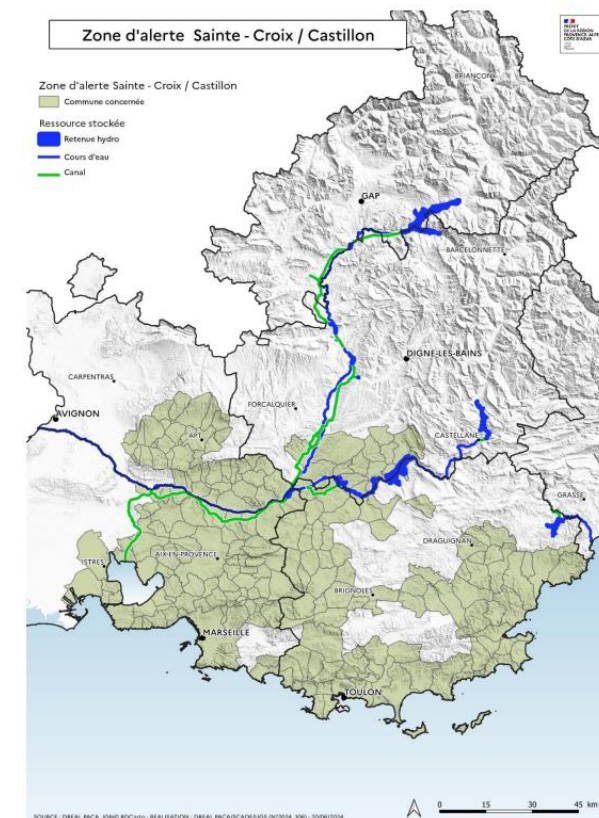
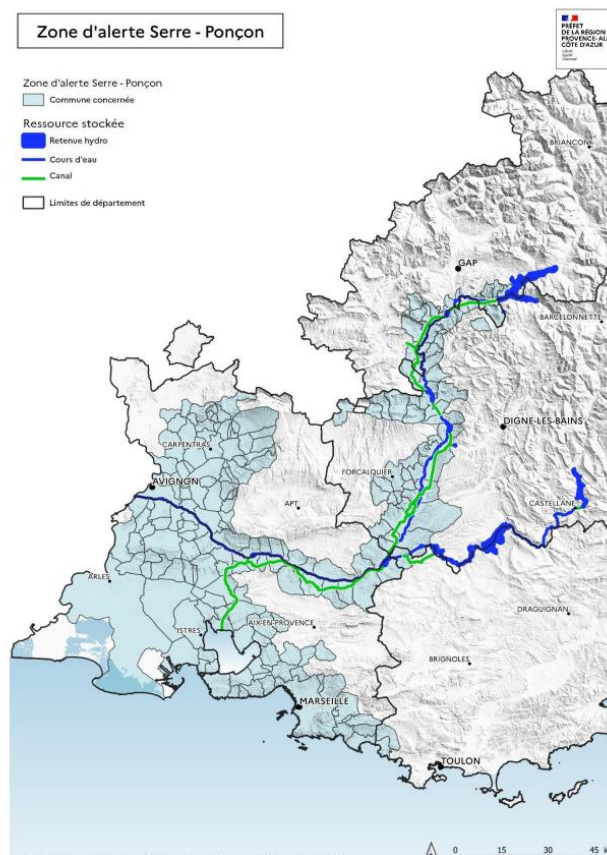
Les **canaux en provenance de la Durance** :

- Canal Sud Luberon
- Canal Saint Julien
- Canaux de la Plaine d'Avignon (zones Puy et Crillon)
- Canal Cabedon Neuf
- Canal de L'Isle
- Canal de Carpentras
- Partiellement Mérindol

Ou en provenance du Canal de Provence
(pour le Calavon Médian) :

Avec l'arrêté-cadre interdépartemental relatif à la gestion de la ressource stockée dans les systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint Cassien, pour de l'utilisation non économique j'applique les restrictions d'eau applicables sur ma commune : **TOUS CONCERNES, TOUS SOLIDAIRES**

Utilisation économique : agriculture / industrielle / commerciale



QUE FAIRE SI J'AI UN DISPOSITIF DE RÉCUPÉRATION D'EAU (RÉSERVOIR, CUVE, CITERNE...) ? (POUR LES PARTICULIERS ET COLLECTIVITÉS)

.....

Si l'eau de ma citerne provient d'un canal, elle peut être stockée mais j'applique les restrictions d'eau applicables sur ma commune selon les USAGES : TOUS CONCERNES, TOUS SOLIDAIRES



Si l'eau de ma citerne provient des pluies, je peux arroser pelouse, massifs fleuris et jardins potagers familiaux dans les heures autorisées, avant 09h00 et après 19h00 jusqu'à la CRISE

QUE FAIRE SI J'UTILISE L'EAU DE MON FORAGE POUR L'ARROSAGE (POUR LES PARTICULIERS ET COLLECTIVITÉS)?

.....

J'applique les restrictions d'eau exigées sur ma commune. Il n'y a pas de dérogation :
TOUS CONCERNES, TOUS SOLIDAIRES



PRÉFET
DE VAUCLUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

PUIS-JE ARROSER MON JARDIN POTAGER ?

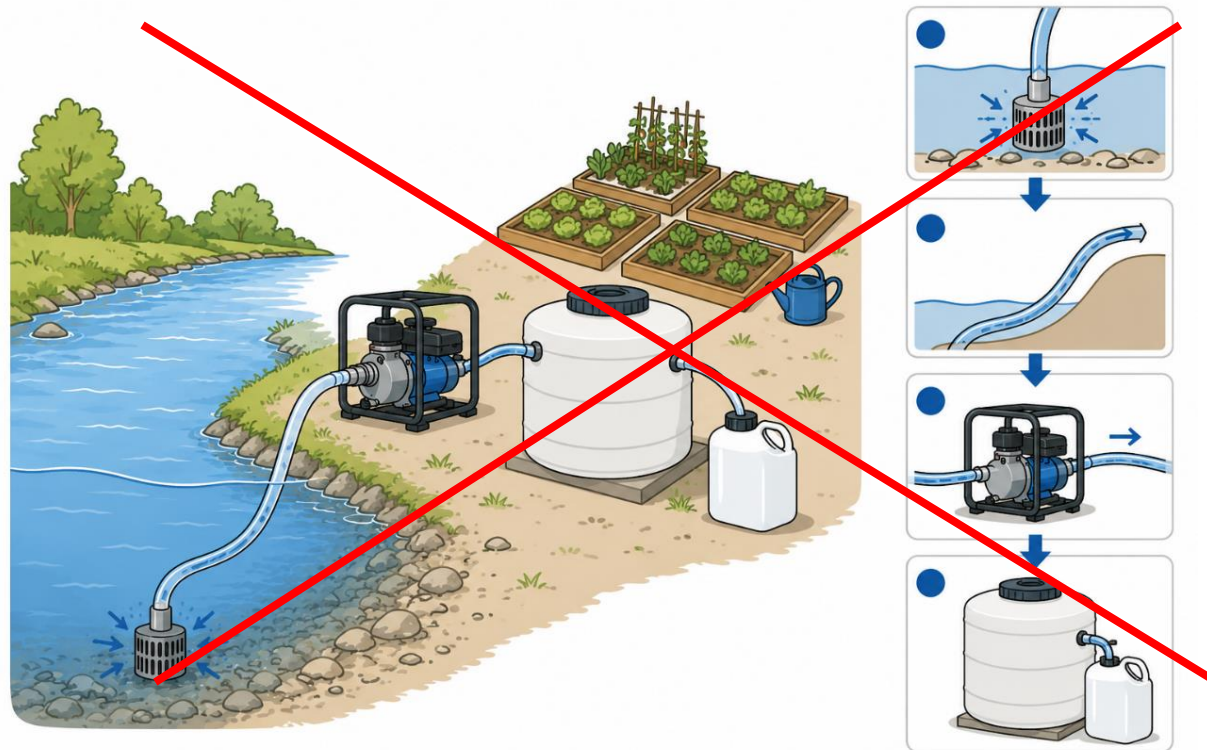


Oui, les jardins potagers familiaux des particuliers peuvent être arrosés entre 19h et 09h même durant la crise



QUE FAIRE SI J'AI UNE POMPE DE PRÉLÈVEMENT DANS UN COURS D'EAU ?

Dès l'ALERTE, je retire ma pompe, je ne peux plus l'utiliser quel que soit l'usage



PRÉFET
DE VAUCLUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

JEUNES PLANTS, ARBRES, ARBUSTES ET PELOUSES DU DÉPARTEMENT



Dès l'ALERTE

- **INTERDICTION** d'arroser les pelouses et massifs fleuris entre 9h et 19h
- **INTERDICTION TOTALE** d'arroser les espaces verts et ronds points
- Les **ARBRES ET ARBUSTES** plantés en pleine terre depuis - **d'1 an** peuvent être arrosés (va passer à 2 ans)



Dès l'ALERTE RENFORCEE

- **INTERDICTION TOTALE** d'arroser les pelouses, les massifs fleuris, les espaces verts et les ronds points
- Les **ARBRES ET ARBUSTES** plantés en pleine terre depuis - **d'2 an** peuvent être arrosés **MAIS** avec la restriction d'horaires avant 09h et après 19h

Dès la CRISE

- **INTERDICTION TOTALE**



PRÉFET
DE VAUCLUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

NETTOYAGE DES VÉHICULES DU DÉPARTEMENT

.....



Dès l'ALERTE

- **INTERDICTION** de laver les véhicules hors stations professionnelles

Dès l'ALERTE RENFORCEE

- **INTERDICTION** de laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées du matériel « haute pression » ou d'un système de recyclage d'eau

Dès la CRISE

- **INTERDICTION TOTALE**



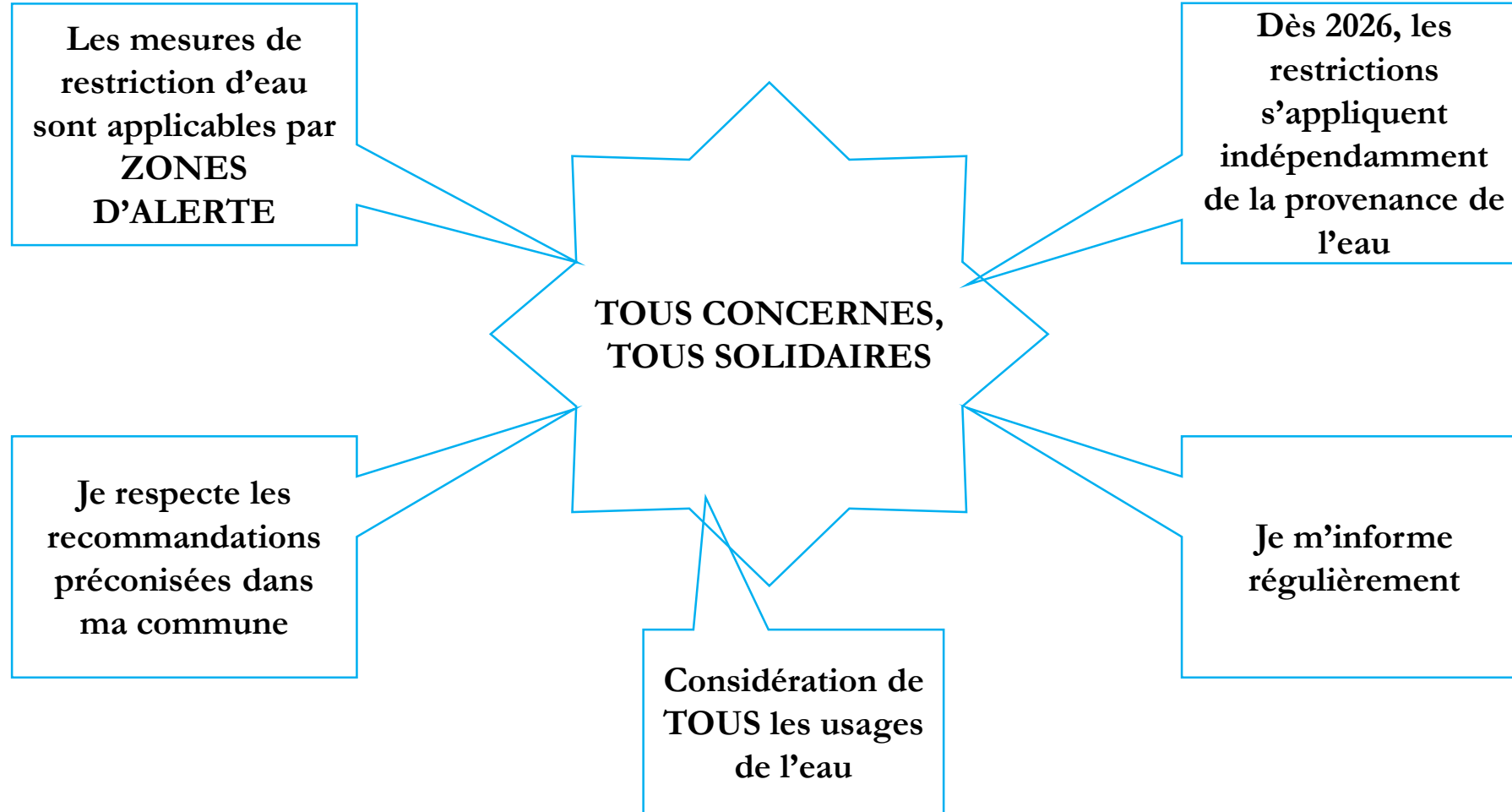
PRÉFET
DE VAUCLUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

EN RÉSUMÉ

.....



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

POUR ALLER PLUS LOIN

.....
Pour connaître la situation de votre commune :

<https://vigieau.gouv.fr>

Pour en savoir plus - site de la DDT du Vaucluse

[- Arrêtés sécheresse en vigueur - L'ETAT dans le Vaucluse - Préfecture d'Avignon \(84\)](#)

[- communes par bassin-versant.pdf \(vaocluse.gouv.fr\)](#)

Sur le site de la CED (Commission Exécutive Durance) et SCP (société Canal de Provence) pour la Durance et le Verdon :

[Accueil - CED - Commission exécutive de la Durance \(irrigation-ced-durance.fr\)](#)

<https://canaldeprovence.com/>

Sur le site de Vaucluse.fr et maps.vaucluse :

<https://www.vaucluse.fr/nos-territoires/secheresse-et-mesures-de-restrictions-3735.html>

<https://maps.vaucluse.fr/index.php>

https://www.vaucluse.fr/fileadmin/Documents_PDF/Nos_territoires/eau/Doc_juin_2026/plaquette_restriction_d_eau_juillet2026_VF.pdf



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT